

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

VILLE D'OSNY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du jeudi 5 février 2026.

Le cinq février deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le trente janvier deux mille vingt-six s'est réuni en séance.

M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Christine ROBERT, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Tatiana PRIEZ, M. Claude MATHON, Mme Danièle DUBREIL, M. Philippe HOGOMMAT, Adjoints au Maire.

Mme Nicole SIEPI, M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Anne-Marie BESNOUIN, M. Chaouki BOUBERKA, M. Christian DANDRIMONT, M. Sylvain LANDEMAINE, M. Olivier MEDROS, Mme Jennifer BALLAND, Mme Virginie BUSSON, Mme Christelle BENDADDA, M. Mickaël MARC, Mme Barbara LEVESQUE, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉS POUVOIRS :

M. Michel PICARD	à	M. Claude MATHON
Mme Laurence TEREFENKO	à	Mme Tatiana PRIEZ
Mme Laura BELLOIS	à	M. Philippe HOGOMMAT
M. Franck GAILLOT	à	Mme Christine ROBERT
Mme Caroline OLIVIER	à	Mme Anne-Marie BESNOUIN

ABSENTS :

M. Nassim KERBACHI
Mme Virginie THERIZOLS
M. Guillaume GINGUENE
Mme Coline OLIVIER
M. Daniel HEQUET
Mme Amandine MARTINEZ
M. Laurent BOULA

SECRETAIRE DE SÉANCE :

M. Christian DANDRIMONT

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 31.

**036.02.2026 FINANCES
BUDGET PRIMITIF 2026**

Résumé :

Le Débat d'orientation budgétaire, tenu lors de la séance du Conseil municipal du 11 décembre 2025, a permis de fixer les grandes orientations et objectifs de l'année 2026 en matière financière.

Le budget primitif 2026 proposé, élaboré par le Maire et appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions, est aujourd'hui soumis au vote de l'Assemblée.

Enjeux et objectifs :

Il s'équilibre ainsi en dépenses et en recettes, en sections de fonctionnement et d'investissement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	23 718 663 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	23 718 663 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	12 754 376 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT :	12 754 376 €

Présentation du projet :

Il est proposé à l'assemblée d'adopter le budget primitif 2026.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, L.2312-1 et L.1612-1 et suivants,

VU le code général des impôts,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) et notamment son article 107,

VU l'ordonnance n° 2025-526 du 12 juin 2025 relative à la généralisation du compte financier unique,
VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération n° 281.12.2025 du 11 décembre 2025 prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026 au vu du rapport d'orientations budgétaires,

VU le projet budget primitif 2026 et ses annexes,

VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission plénière du 26 janvier 2026,

CONSIDERANT que conformément aux textes susvisés, la date limite de vote du budget primitif et des taux de fiscalité directe locale par les conseils municipaux ainsi que par les organes délibérants des EPCI, départements et régions est fixée au 15 avril ou au 30 avril pour les années électorales,

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

DECIDE : A LA MAJORITE 1 vote contre du groupe de l'opposition "Réussir Osny" (M. Benseddik)

Article 1 :

ADOpte le budget primitif de la commune de l'exercice 2026.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes en sections de fonctionnement et d'investissement, ainsi qu'il suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	23 718 663 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	23 718 663 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	12 754 376 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT :	12 754 376 €

Article 2 :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à OSNY, le 5 février 2026

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,



Le Maire

Jean-Michel LEVESQUE